

Charte de l'Élève joueur



Engagement sportif et scolaire :

Être en section sportive permet à chaque Élève motivé un complément de pratique approfondie, en liaison avec les structures sportives et fédérales (CD 17 et Stade Rochelais). Chaque Élève adolescent pourra ainsi progresser, être valorisé dans le sport qu'il affectionne, développer le goût de l'effort et mesurer les retombées d'un travail suivi et régulier. Ceci s'accompagne nécessairement de l'adoption de comportements sécuritaires pour soi et pour les autres. Enfin, faire partie d'une section sportive excellence implique l'acquisition d'une culture d'équipe tout en intégrant un cadre scolaire fait d'attention et de respect.

Être en section, c'est témoigner d'une réelle volonté de s'affirmer à la fois dans les études et sur le plan sportif. Chaque Élève doit être convaincu que sa réussite dans un domaine est étroitement liée à sa réussite dans l'autre.

Être en section, c'est respecter les règles de fonctionnement de la collectivité. Cela n'induit aucun droit particulier, aucun traitement de faveur et suppose le respect du règlement intérieur et des horaires qui régissent la vie au collège.

Être en section, c'est avoir un comportement irréprochable à l'intérieur comme à l'extérieur du collège.

Être en section sportive c'est, de fait, représenter la section, son club, le rugby et ses valeurs. C'est être un exemple dans l'établissement et une référence pour ses camarades sportifs comme non sportifs.

Moi,, déclare m'engager à :

- **Respecter** mes camarades dans mes paroles et mes actes, tout en acceptant les différences de chacun.
- **Respecter** l'ensemble des personnels de l'établissement.
- Me donner les moyens de réussir scolairement en **m'impliquant positivement** dans tous les cours.
- Établir **une relation de confiance** avec les enseignants, les éducateurs et les responsables de la section.
- **Assister à tous les entraînements** avec mon matériel (Crampons, protège dents, running, tenue de joueur) en donnant **le meilleur de moi-même** à chaque séquence.
- Adopter **une attitude exemplaire** sur le terrain envers mes partenaires, adversaires, l'arbitre, et les éducateurs.

En cas de manquement à l'un de ces points, l'appartenance à la section peut être remise en question par un des membres ci-dessous ; et des sanctions pourront être prises au sein du collège et du Stade Rochelais.

Fait au collège Jean Guiton, le

Signature de l'Élève :

Signature du représentant légal :

M. Sparks (SR) , M. Praud (SR) , M. Vallet (SR) , M. Descubes , M.S olbes, M. Roy (Principal)